

91GS/Fin-04/Fr
Original : Anglais
Mars 2024

**Ajustements au
Programme de travail prévu au Budget 2024**

Document de travail financier



Table des matières

I. Introduction	3
1. Aperçu du cycle de programmation et de budgétisation de l'OMSA	4
2. Éléments saillants du Programme	4
2.1 <i>Ajustements programmatiques et opérationnels du Budget de l'OMSA</i>	4
3. Ajustements budgétaires	7
3.1 <i>Ajustements au Budget général</i>	7
3.2 <i>Ajustements à apporter au budget consolidé de l'OMSA</i>	8
4. Conclusion	9
Annexe 1 : Ajustements à apporter au Programme de travail prévu au Budget 2024 par chapitre budgétaire	10

I. Introduction

1. 2024 marque la quatrième année de mise en œuvre du septième Plan Stratégique ainsi que la dernière année du mandat de la Directrice générale, avec des efforts considérables pour bâtir une OMSA dynamique et robuste, capable de mieux servir ses Membres et d'améliorer la santé et le bien-être des animaux à l'échelle mondiale. Ces efforts reposent sur les valeurs et les principes de transparence, d'innovation, d'inclusion et de bonne utilisation des fonds et s'inscrivent dans le cadre des ajustements à apporter au Programme de travail prévu au Budget 2024.
2. Le Programme de travail prévu au Budget, les Prévisions de recettes et le Barème des contributions proposé pour 2024 (90 SG/6) ont été formellement adoptés par l'Assemblée mondiale en mai 2023, dans le respect des protocoles de programmation et de budgétisation décrits ci-après. Le total des affectations budgétaires s'élevait à 35 458 800 €, dont 18 848 600 € provenant du Budget général et 16 610 200 € du Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux (Fonds mondial). Ce cadre budgétaire a été soigneusement élaboré, en tenant compte de la générosité et de l'engagement de nos Membres qui ont accepté une augmentation de 15 % des contributions statutaires (dont 9,6 % dû à l'inflation). L'OMSA tient à adresser ses sincères remerciements aux Membres pour leur soutien tout au long de ce processus.
3. Ce document reflète les ajustements requis au 2024 Programme du travail en fonction des recettes réelles et les propositions de la Directrice générale visant à accroître l'influence et la visibilité mondiales de l'OMSA, à réaliser le septième Plan Stratégique et à mener à bien son mandat au cours de l'année du centenaire. Il examine également les décisions et les orientations de l'Assemblée.
4. À ce sujet, lors de la 90^e Session générale en mai 2023, l'Assemblée mondiale a réitéré l'importance du travail d'établissement des normes fondées sur des données scientifiques de l'OMSA, la nécessité de garantir le financement du travail normatif et technique de l'Organisation, ainsi que le rôle essentiel de la transformation numérique, et a appelé à intensifier les efforts dans la lutte contre la maladie. En outre, l'Assemblée a demandé à l'OMSA de chercher des moyens pour réaliser des économies et des mesures d'efficacité, tout en élaborant un plan financier à plus long terme pour parvenir à une plus grande efficacité et à un équilibre entre les contributions statutaires et les contributions volontaires.
5. En juin 2023, l'OMSA a entamé une réforme globale de son cadre en matière de gestion financière qui a débouché, à compter du 1^{er} janvier 2024, sur une politique financière consolidée comprenant un document de référence unique qui reprend l'ensemble des règles et des réglementations financières, les décisions institutionnelles révisées, les procédures officielles normalisées, ainsi que la mise en place d'un outil de suivi du budget et des engagements afin de numériser les principaux flux d'activités. Bien que les règles et les décisions s'appliquent à l'ensemble du personnel et des opérations de l'OMSA, l'outil de suivi du budget et des engagements est testé au siège de l'Organisation et dans les Représentations régionales et sous-régionales dans la région Asie-Pacifique. Ce nouveau cadre de gestion financière permettra d'améliorer notre efficacité financière, notre transparence et notre responsabilité. Il témoigne en outre notre engagement et notre responsabilité envers nos Membres.
6. Les ajustements à apporter au Programme de travail prévu au Budget 2024 sont présentés à l'Assemblée mondiale pour approbation et adoption lors de la 91^e Session générale en mai 2024.

1. Aperçu du cycle de programmation et de budgétisation de l'OMSA

7. Les ajustements s'inscrivent dans le contexte du cycle semestriel de programmation et de budgétisation global de l'OMSA et l'Assemblée est invitée à approuver les ajustements du budget de l'année en cours (N) voté un an auparavant (N-1).

Processus	Année N-1 (2023)				Année N (2024)			
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
Planification	Révision de la performance N-1 Contributions sur les priorités Finalisation budget N+1	Assemblée mondiale approuve le Budget N+1	Priorités confirmées Dialogue budgétaire Reprogrammation du budget N+1	Budget N+1 finalisé	Budget N soumis aux membres via FIN-04	L'Assemblée mondiale approuve le budget N		
Mise en œuvre et suivi	Exécution et suivi budgétaires, revue de performance et dialogue de gestion				Exécution et suivi budgétaires, revue de performance et dialogue de gestion			
Supervision	Réunion du Conseil Comité d'Audit Interne Audit Externe	L'Assemblée mondiale examine le Programme de travail budgétisé	Réunion du Conseil Comité d'Audit Interne	Évaluation annuelle des performances (individuelles, d'équipes, régionales, de la direction)	Réunion du Conseil Comité d'Audit Interne Audit Externe	L'Assemblée mondiale examine le Programme de travail budgétisé	Réunion du Conseil Comité d'Audit Interne	Évaluation annuelle des performances
Évaluation	Rapport annuel de l'OMSA	L'Assemblée mondiale approuve le Rapport annuel de l'OMSA			Rapport annuel de l'OMSA	L'Assemblée mondiale approuve le Rapport annuel de l'OMSA		

Figure 1. Calendrier relatif au cycle de programmation et de budgétisation

8. Le cycle de gouvernance de l'OMSA contribue au travail du cycle de programmation et de budgétisation. Les orientations, les demandes et les recommandations émises par les conférences des Commissions régionales, le Conseil et l'Assemblée mondiale sont intégrées dans le programme de travail prévu au Budget. Le planning ci-dessus permet un examen régulier et fournit à l'Assemblée mondiale un aperçu complet des activités de l'OMSA et de l'exécution du budget.
9. Ce processus bénéficie en outre du processus de planification à moyen terme lié aux plans stratégiques quinquennaux. Chaque année, des mises à jour des performances sont fournies à l'Assemblée mondiale, ce qui permet à l'Organisation d'ajuster le soutien fourni à ses Membres afin qu'ils puissent mieux relever les défis existents et émergents en matière de santé et de bien-être animal.
10. Cela a été associé à d'importantes révisions de la structure et du contenu des documents de la Session générale afin de renforcer l'engagement et le dialogue avec les Membres dans le processus de planification budgétaire et de travail ainsi que pour contribuer à la réalisation de l'objectif 5 du septième Plan Stratégique, « Efficacité et agilité », tout en modernisant l'Organisation grâce à la mise en place de processus et d'outils solides.

2. Éléments saillants du Programme

2.1 Ajustements programmatiques et opérationnels du Budget de l'OMSA

11. Dans le cadre des ouvertures de crédits nettes pour 2024, approuvées en 2023 (90 SG/6), les ajustements programmatiques suivants sont proposés à l'Assemblée pour approbation. Ces ajustements visent à garantir l'exécution du mandat et du septième Plan Stratégique et à doter l'OMSA d'un cadre de gouvernance et de contrôle financier approprié, afin de garantir qu'elle est une organisation internationale adaptée à ses objectifs, capable de fournir des services de qualité et opportuns à ses Membres de manière transparente et rentable.

Gestion de l'information

12. La collecte, la gestion, l'analyse et la fourniture d'accès aux données liées aux systèmes de santé, dont des informations en temps réel sur l'état de la santé animale dans le monde, sont inhérentes à l'accomplissement du mandat de l'OMSA. L'objectif stratégique 2, aligné sur cet impératif, est dédié à la mise en œuvre de la transformation numérique à travers une stratégie de gestion des données. Des investissements supplémentaires ont été fléchés pour renforcer la capacité de l'OMSA à faire progresser son cadre de gouvernance des données dans le but de consolider ces efforts. Par ailleurs, des mesures sont mises en place pour renforcer la gestion de la cybersécurité, préservant ainsi l'intégrité et la confidentialité de nos données.
13. En outre, l'OMSA reste déterminée à améliorer les fonctionnalités du Système mondial d'information sanitaire (WAHIS) en collaboration avec notre fournisseur de services actuel jusqu'en juin 2024. Conformément à la recommandation du Vérificateur externe, et suite à une évaluation approfondie de l'alignement de WAHIS en tenant compte des besoins et retours des Membres, l'OMSA a prévu d'organiser un nouveau processus d'appel d'offres au cours du deuxième semestre 2024 afin de faciliter son évolution ultérieure. Entre-temps, une partie des fonds alloués a été destinée à couvrir les dépenses de maintenance associées à WAHIS, ainsi que les imprévus pour remédier à tous les bugs ou aux écarts identifiés.
14. Depuis novembre 2023, l'OMSA a déployé des efforts et des ressources humaines dans le but d'obtenir des engagements plus favorables avec les fournisseurs et prestataires informatiques, y compris via la renégociation des contrats visant à atténuer l'impact financier sur le budget de l'OMSA, tout en garantissant simultanément les investissements requis dans le cadre des mesures de sécurité.

Élaboration et application de normes

15. Pour répondre aux besoins exprimés par ses Membres, l'OMSA organisera un plus grand nombre de réunions des groupes *ad hoc* en 2024 visant à faire progresser l'élaboration des normes des Commissions. Bien que l'Organisation ait apprécié le potentiel des réunions virtuelles, la majorité se dérouleront en mode présentiel. En effet, l'Organisation reconnaît que les avantages financiers associés aux réunions virtuelles ne sont pas systématiquement proportionnels aux gains en termes de productivité ou d'efficacité. Sans oublier le fait que les réunions virtuelles peuvent présenter des défis logistiques, comme la prise en compte des fuseaux horaires pour l'ensemble des membres d'un groupe.
16. Les normes internationales de l'OMSA font partie des documents fondamentaux de l'Organisation. Conformément à l'engagement de l'OMSA en faveur de la rentabilité et de la durabilité environnementale, et dans le cadre de sa politique zéro papier, l'Organisation a cessé d'imprimer ses normes depuis 2021, les rendant disponibles exclusivement sur le site web de l'OMSA. Des dispositions budgétaires ont été prises pour lancer un projet de développement d'un outil de navigation en ligne pour les normes de l'OMSA dans le but de faciliter considérablement l'accès et l'utilisation des normes de l'Organisation aussi bien pour les Membres que pour les autres parties prenantes. Cet outil va marquer un tournant dans la façon dont les informations contenues dans les normes de l'OMSA sont mises à jour et diffusées, en améliorant la publication des normes sur le site web de l'OMSA, en apportant des fonctionnalités de recherche spécifiques autorisant la visualisation des mesures sanitaires par espèce et en simplifiant le processus de mise à jour annuelle des normes. Grâce à ces efforts, les normes de l'OMSA seront davantage accessibles à un plus grand nombre d'utilisateurs, favorisant ainsi une mise en œuvre plus étendue et une meilleure conformité.
17. Après examen des demandes récentes de reconnaissance officielle de statut, des investissements supplémentaires seront réalisés en 2024 pour améliorer la plateforme de gestion du Statut Officiel. Ce système assure l'archivage, le suivi, la recherche et la soumission de tous les dossiers pertinents liés à la reconnaissance officielle et au maintien du statut zoo sanitaire et aux auto-déclarations d'absence de maladie. Ces améliorations vont : (i) faciliter

les échanges entre l'OMSA et les Membres ; (ii) garantir aux Membres un accès pratique et sécurisé à tous leurs documents et rapports ; et (iii) permettre aux Membres de localiser et de consulter facilement toutes les recommandations pertinentes relatives au statut sanitaire des animaux et aux procédures associées.

18. Parmi les ajustements se trouve également le renforcement de la capacité opérationnelle de l'Observatoire de l'OMSA pour publier un deuxième rapport de suivi de la mise en œuvre des normes de l'OMSA (dont la première édition a été publiée en 2022) et deux études thématiques tout au long de la période 2024 et 2025. Les études thématiques se concentreront sur des sujets prioritaires pour les Membres, à savoir l'« Utilisation du zonage et de la compartimentation », en s'appuyant sur les bases posées par le rapport initial publié plus tôt cette année, et le « bien-être des animaux pendant le transport terrestre et maritime ».

Renforcement des capacités

19. Les activités de « renforcement des capacités » de l'OMSA sont financées exclusivement par le Fonds mondial. Un ajustement budgétaire a été apporté au Budget général pour maintenir le financement d'un poste au sein du Département de Renforcement des Capacités au Siège après la conclusion de la subvention qui le finançait précédemment. Ce poste assurera la gestion des demandes des Membres pour des missions PVS et le développement du système d'information sur le processus PVS. Grâce à ce système, les Membres pourront accéder à une multitude de données via des visuels et des graphiques interactifs qui illustrent les forces, les faiblesses et les recommandations pour une mise en œuvre plus efficace des investissements spécifiques destinés au développement des Services vétérinaires.

Initiatives globales

20. La majeure partie des activités de l'OMSA et des coûts en ressources humaines relatifs à la mise en œuvre des stratégies, des initiatives et des cadres mondiaux sont financés par le Fonds mondial. Afin de faciliter l'ajustement des investissements dans d'autres chapitres budgétaires, les dépenses réservées initialement au titre des initiatives globales ont été absorbées par le financement disponible par le biais de contributions volontaires. L'OMSA s'engage à tirer parti de toutes les sources de revenus disponibles pour soutenir et mener à bien son mandat et fournir des services de qualité à ses Membres.

Gouvernance institutionnelle

21. Outre l'allocation des ressources humaines pour la Direction générale et les frais de déplacement associés, 40 % du chapitre budgétaire couvre les réunions institutionnelles, notamment le Conseil, les Commissions régionales et la Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués en mai 2024, laquelle reçoit 36 % de cette allocation. La seule raison de l'augmentation constatée est la hausse des dépenses liées aux réunions, car la prévision initiale pour la Session générale n'a pu anticiper l'augmentation soutenue des coûts des services événementiels.

Administration générale

22. Dans le cadre de l'objectif stratégique 5, l'OMSA a déployé des efforts considérables pour rationaliser, renforcer et informatiser les processus financiers et administratifs afin de prendre des mesures de plus grande efficacité et d'améliorer l'agilité de la gestion. Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour affiner davantage les systèmes de gestion financière, améliorant ainsi la gestion et la surveillance, ainsi que renforçant les contrôles en ce qui concerne les processus de passation des marchés.

La communication institutionnelle est essentielle pour que l'OMSA puisse faire connaître son rôle clé dans la gouvernance mondiale de la santé. Elle est d'ailleurs étroitement liée au centenaire de l'Organisation et a bénéficié d'une augmentation de l'allocation budgétaire. Cette ligne budgétaire comprend également le soutien financier volontaire du Budget général aux Représentations régionales et sous-régionales dans le contexte d'une situation financière fragile, principalement en Afrique.

3. Ajustements budgétaires

3.1 Ajustements au Budget général

23. Conformément à la Résolution n° 6/2023, le montant des affectations budgétaires a été fixé à 18 848 600 €, avec des recettes équilibrant les dépenses. Le Budget général se compose de contributions statutaires, complétées par des contributions extraordinaires. En 2024, trois Membres (Taïpei chinois, France, Italie) ont continué à apporter des contributions extraordinaires égales à 817 000 €, soit 101 K € de moins qu'en 2023. Ces contributions supplémentaires offrent à l'OMSA une source de financement flexible, essentielle pour la mise en œuvre du Programme de travail et la réalisation du septième Plan Stratégique. Le tableau 1 présente les recettes du Budget général ajustées pour 2024.

Chapitres	Libellés	Budget initial 2024 Budget général	Ajustements	Budget ajusté Budget général
Chapitre 1	Contributions des Membres (Article 11 Statuts organiques et 14 Règlement organique)	14 804 000	-	14 804 000
	Contributions extraordinaires	817 000	-	817 000
	Sous-total Chapitre 1	15 621 000	-	15 621 000
Chapitre 2	Frais d'inscription (Session générale et conférences)	-	-	-
	Ventes de publications	-	-	-
	Dossiers d'évaluation de statuts sanitaires	140 000	-	140 000
	Frais de gestion du Fonds mondial	1 400 000	100 000	1 500 000
	Contributions internes	820 000	111 000	931 000
	Autres produits opérationnels	295 215	829 785	1 125 000
	Sous-total Chapitre 2	2 655 215	1 040 785	3 696 000
Chapitre 3	Produits financiers	51 885	48 115	100 000
	Produits exceptionnels	-	-	-
	Reprises sur subventions d'investissement	32 500	-	32 500
	Reprises sur provisions	488 000	-	488 000
	Sous-total Chapitre 3	572 385	48 115	620 500
Total	18 848 600	1 088 900	19 937 500	

Tableau 1. Recettes du Budget général ajustées pour 2024

24. En 2024, les recettes ajustées du Budget général atteindront 19 937 500 €, marquant une hausse de 5,7 % (1 089 K€) par rapport aux prévisions. Cette augmentation couvre les dépenses budgétées et inclut (i) des frais de gestion du Fonds mondial plus élevés que prévu ; (ii) des contributions internes augmentées en raison d'une hausse des frais de personnel ; (iii) une part plus importante des subventions du Fonds mondial destinées à WAHIS, ainsi que (iv) des produits financiers.

25. Les changements à apporter à la répartition par chapitre budgétaire découlent des propositions programmatiques et opérationnelles décrites à la [section 2](#). L'impact net de ces changements apportés au Budget général est présenté au tableau 2.

- La colonne 1 indique la répartition des crédits entre les chapitres du budget, telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale dans sa Résolution n° 6. Recettes et dépenses budgétaires de l'OMSA pour le 98^e exercice financier et programme prévisionnel de travail correspondant (du 1er janvier au 31 décembre 2024) ;
- La colonne 2 indique les effets nets des ajustements liés aux propositions programmatiques et opérationnelles ;
- La colonne 3 montre la répartition ajustée du Programme de travail prévu au Budget 2024 pour approbation par l'Assemblée.

Chapitres budgétaires		Budget initial 2024 Budget général	Ajustements	Budget modifié 2024 Budget général
1.	Gestion de l'information	2 825 100	413 694	3 238 794
2.	Elaboration et application de normes	2 667 000	108 054	2 775 054
3.	Renforcement des capacités	21 000	59 353	80 353
4.	Initiatives globales	995 000	- 159 183	835 817
5.	Collaboration internationale	-	700	700
6.	Gouvernance institutionnelle	3 531 000	255 627	3 786 627
7.	Administration générale	5 844 500	208 043	6 052 543
8.	Représentations régionales et sous-régionales	1 665 000	2 612	1 667 612
9.	Dotations aux amortissements et provisions	1 300 000	200 000	1 500 000
TOTAL		18 848 600	1 088 900	19 937 500

Tableau 2. Ajustements à apporter au Programme de travail prévu au Budget 2024 par chapitre budgétaire (en €)

3.2 Ajustements à apporter au budget consolidé de l'OMSA

26. Il convient de rappeler que le Programme de travail de l'OMSA fonctionne selon un modèle de financement intégré qui s'appuie à la fois sur des contributions statutaires et extraordinaires (Budget général) et des contributions volontaires (Fonds mondial) pour mener à bien le mandat et les plans stratégiques de l'OMSA.

27. Comme on peut le voir dans le tableau 3, le budget ajusté de l'OMSA pour 2024 s'élève à 55 839 116 €. Cela comprend les contributions statutaires (19 937 500 €) et volontaires perçues par le Fonds mondial (19 322 295 €). En ce qui concerne les contributions volontaires, le budget révisé comprend 2,7 M € supplémentaires par rapport aux estimations du rapport 90 SG/6 en 2023. Ces fonds supplémentaires permettront à l'OMSA de mettre en œuvre de nombreuses activités, de soutenir les investissements fondamentaux ainsi que de financer les ressources humaines essentielles. Ce montant ne reflète pas les investissements supplémentaires négociés mais plutôt la manière dont ces contributions volontaires seront utilisées étant donné que le Fonds mondial est un fonds pluriannuel et ne représente pas un budget annuel (Budget général). [L'annexe 1](#) fournit un programme de travail complet ajusté pour 2024.

Chapitres budgétaires	Budget Général 2024 révisé	Fonds mondial 2024 révisé	Budget RR et RSR 2024 révisé	Budget 2024 de l'OMSA révisé
1. Gestion de l'information	3 238 794	993 783	100 740	4 333 317
2. Elaboration et application de normes	2 775 054	1 648 643	201 800	4 625 497
3. Renforcement des capacités	80 353	6 227 187	2 695 237	9 002 777
4. Initiatives globales	835 817	8 407 377	10 167 244	19 410 438
5. Collaboration internationale	700	388 645	268 400	657 745
6. Gouvernance institutionnelle	3 786 627	1 208 600	81 200	5 076 427
7. Administration générale	6 052 543	458 060	870 200	7 380 803
8. Représentations régionales et sous-régionales	1 667 612	-	2 149 500	3 817 112
9. Dotations aux amortissements et provisions	1 500 000	-	35 000	1 535 000
TOTAL	19 937 500	19 332 295	16 569 321	55 839 116

Tableau 3. Ajustements à apporter au Programme de travail prévu au Budget 2024 par chapitre budgétaire (en €)

4. Conclusion

28. L'OMSA remercie ses Membres et ses partenaires financiers pour leur soutien et leurs investissements continus malgré les grands défis économiques rencontrés au niveau mondial. L'OMSA apprécie les efforts de ses Membres pour accepter une augmentation de 15 % des contributions statutaires dans le cadre du Programme de travail prévu au Budget 2024.
29. Pour répondre aux pressions financières actuelles qui ont nécessité une augmentation des contributions statutaires pour 2023 et 2024, l'OMSA reste décidée à mettre en œuvre des mesures et des politiques d'austérité afin de réduire les dépenses, complétées par un mécanisme de recouvrement des coûts (frais de gestion du Fonds mondial). De plus, la mise en place d'un cadre de politique financière globale et l'utilisation d'un outil de suivi informatisé à compter du 1^{er} janvier 2024 permettront à l'OMSA de : gérer méticuleusement les budgets avec attention et transparence ; planifier, gérer et surveiller les fonds conformément aux priorités globales ; et intégrer l'évaluation des performances pour garantir une utilisation optimale des ressources. Ces piliers de la gouvernance budgétaire sont essentiels au maintien de la confiance durable des Membres dans l'OMSA et devraient se traduire par le maintien d'un taux stable de contributions statutaires et volontaires.
30. L'OMSA et ses Membres ont régulièrement souligné l'importance d'évaluer et de maintenir l'équilibre entre les contributions volontaires et statutaires sur le long terme. Dans une perspective d'avenir, l'OMSA s'engage à entreprendre une évaluation continue de son environnement financier, d'une part, en tenant compte aussi bien des réalisations que des contraintes et, d'autre part, en restant à l'écoute des dynamiques externes, des défis, des besoins et des opportunités. Ce processus de réflexion éclairera le dialogue que mèneront les Membres sur le modèle de financement le plus approprié pour renforcer la pérennité et l'efficacité des activités de l'OMSA. Ce dialogue s'inscrit dans les travaux à venir décrits dans le rapport 91GS/Adm-13 : « Analyse et évaluation de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale ».

Annexe 1 : Ajustements à apporter au Programme de travail prévu au Budget 2024 par chapitre budgétaire

Chapitres budgétaires	Budget général ajusté 2024	Fonds mondial ajusté 2024	Budget RR et RSR ajusté 2024	Budget de l'OMSA ajusté 2024
1. Gestion de l'information	3 238 794	993 783	100 740	4 333 317
1.1 Information sanitaire	2 411 133	571 834	100 740	3 083 707
1.2 Publications	519 423	-	-	519 423
1.3 Documentation	256 280	-	-	256 280
1.4 Gouvernance des données	51 958	201 635	-	253 593
1.5 Poids des maladies animales dans le monde (GBADs)	-	220 314	-	220 314
2. Elaboration et application de normes	2 775 054	1 648 643	201 800	4 625 497
2.1 Normes et Science	1 071 582	435 611	201 800	1 708 993
2.2 commissions spécialisées, Groupes	543 255	114 180	-	657 435
2.3 Statuts	967 381	-	-	967 381
2.4 Observatoire	192 836	1 098 852	-	1 291 688
3. Renforcement des capacités	80 353	6 227 187	2 695 237	9 002 777
3.1 Processus PVS (développement des capacités des effectifs inclus)	68 353	3 842 653	2 654 037	6 565 043
3.2 Partenariats public-privé	-	272 701	35 000	307 701
3.3 Plateforme de formation des Services vétérinaires	12 000	2 111 833	6 200	2 130 033
4. Initiatives globales	835 817	8 407 377	10 167 244	19 410 438
4.1 Une seule santé	429 887	6 363 248	5 209 544	12 002 679
4.2 Maladies animales transfrontières (GF-TADS)	116 348	654 212	2 812 300	3 582 860
4.3 Bien-être animal	140 676	50 000	907 900	1 098 576
4.4 Animaux aquatiques	89 303	143 043	300 000	532 346
4.5 Urgence et résilience	59 603	1 196 874	937 500	2 193 977
5. Collaboration internationale	700	388 645	268 400	657 745
5.1 Réseaux scientifiques	700	138 450	103 000	242 150
5.2 Autres réseaux	-	-	109 900	109 900
5.3 Partenariats techniques	-	250 195	55 500	305 695
6. Gouvernance institutionnelle	3 786 627	1 208 600	81 200	5 076 427
6.1 Assemblée mondiale des Délégués	1 360 000	24 000	37 000	1 421 000
6.2 Conseil	85 000	-	-	85 000
6.3 Commissions régionales	110 000	-	44 200	154 200
6.4 Direction générale	2 231 627	1 184 600	-	3 416 227
7. Administration générale	6 052 543	458 060	870 200	7 380 803
7.1 Frais de gestion financière et administrative	798 159	110 500	435 940	1 344 599
7.2 Frais généraux bâtiments	197 800	-	107 090	304 890
7.3 Frais généraux informatiques	911 400	5 000	27 900	944 300
7.4 Frais de communication	526 290	50 000	286 270	862 560
7.5 Frais de personnel et gestion des ressources humaines	3 618 894	292 560	13 000	3 924 454
8. Représentations régionales et sous-régionales	1 667 612	-	2 149 500	3 817 112
8.1 Part des Contributions statutaires	1 234 428	-	-	1 234 428
8.2 Contribution vers les RR/RSR	45 000	-	-	45 000
8.3 Actions régionales	388 184	-	2 149 500	2 537 684
9. Dotations aux amortissements et provisions	1 500 000	-	35 000	1 535 000
TOTAL	19 937 500	19 332 295	16 569 321	55 839 116

Tableau 4. Ajustements à apporter au Programme de travail prévu au Budget 2024 par chapitre budgétaire (en €)